

Avril 2020

PROTOCOLE SIMPLIFIÉ D'IDENTIFICATION A DISTANCE DES NIDS DE FRELON ASIATIQUE

Pendant l'épisode de confinement liée au COVID19 et jusqu'au 11 mai 2020 minimum, le déplacement pour identification des référents communaux habituels est temporairement suspendu.

Le programme intercommunal de destruction systématique des nids de frelons asiatiques se poursuit cependant avec les adaptations suivantes pour l'identification et la validation préalable de la demande.

Attention, la communauté d'agglomération accepte de financer les destructions de nids de frelons asiatiques à condition de respecter le protocole d'identification préalable. Si besoin, des photographies pourront être demandées pour confirmer qu'il s'agit de frelons asiatiques. Toute intervention réalisée hors cadre ne pourra donner suite à aucune forme de remboursement ultérieur.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, vous pouvez appeler la mairie au 02.99.97.35.26 qui transmettra la demande directement aux intervenants.

Les interventions sont ensuite réalisées généralement dans un délai allant de quelques heures à 3 jours en moyenne selon la dangerosité potentielle et l'implantation du nid.

Ces mesures sont transitoires dans l'attente d'une reprise d'activité normale lorsque le contexte sanitaire aura évolué favorablement.

Rappel : Seuls les nids installés à faible hauteur ou au ras du sol sont détruits en urgence

Tout contact avec l'opérateur pendant l'intervention devra se faire dans le plus grand respect des gestes "barrières" et en respectant une distance minimale d'un mètre avec toute autre personne.